

**A remplir par le demandeur**

DOSSIER N° _____

Cochez le site de prise en charge concerné :

- ⊗ Paris
- ⊗ St Cloud
- ⊗ Orsay

DEMANDE D'ACCES DU PATIENT A SON DOSSIER MEDICAL

Au regard de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé et du décret du 29 avril 2002, vous pouvez avoir communication de votre dossier médical selon différentes modalités :

- soit par l'intermédiaire d'un médecin (de l'Institut Curie ou extérieur) que vous désignerez et qui vous expliquera les informations médicales contenues dans votre dossier.
- soit sans accompagnement médical.

Dans votre intérêt, nous vous recommandons un accompagnement médical afin que le contenu de votre dossier soit bien compris.

Pour mieux répondre à votre demande, veuillez compléter et renvoyer le questionnaire ci-dessous.

Pièces à fournir :

⊗ **Toute demande de dossier médical doit être accompagnée de la photocopie de votre carte d'identité, du passeport ou du permis de conduire ainsi qu'un chèque d'un montant forfaitaire de vingt (20) Euros pour les frais d'envoi, de reprographie.**

Ce règlement devra être effectué à l'ordre de l'Institut Curie.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Docteur Marc Estève
Directeur de l'Ensemble hospitalier

Partie I -

Melle, Mme, M :
Date de naissance :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Numéro de téléphone :

1) Je souhaite avoir la copie mon dossier médical : (cocher la case correspondante) :

Par l'intermédiaire du médecin de mon choix (Nom et adresse de ce médecin)

.....

.....

Avec l'accompagnement d'un médecin de l'Institut Curie (qui vous contactera)
Dans ce cas, veuillez indiquer lequel.....

Sans accompagnement médical (votre dossier vous sera envoyé par courrier).



Partie II

2) La transmission du dossier médical se fait par lettre recommandée et nécessite des frais. Ces derniers seront à votre charge, une facture de 20 euros sera jointe à la copie du dossier si vous ne les avez pas réglé au moment de votre demande.

Sur papier Par lettre recommandée avec accusé de réception

Partie III (facultative)

3) Pour quelle(s) raison(s) souhaitez vous obtenir votre dossier médical : (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Un second avis médical | <input type="checkbox"/> Autres raisons (précisez lesquelles)..... |
| <input type="checkbox"/> Un changement d'adresse ou de médecin | |
| <input type="checkbox"/> Une insuffisance de l'information | |

Signature



INFORMATIONS

Votre demande est à adresser par écrit à la Direction de l'Institut Curie accompagnée des pièces justificatives d'identité à :

**Institut Curie
Direction de l'Ensemble hospitalier
26, rue d'Ulm 75248 Paris Cedex 05**

A réception de votre demande, il vous sera adressé un accusé de réception vous précisant les informations complémentaires à fournir si nécessaire, et

Si vous avez demandé l'envoi d'une copie des éléments du dossier :

- La facture relative au coût de reproduction et d'envoi des documents si non réglé au préalable

Si vous avez demandé le retrait en mains propres à l'Institut Curie :

- La date à partir de laquelle vous pourrez vous déplacer pour retirer les documents auprès de la personne indiquée

Si vous avez demandé une consultation sur place :



- Les coordonnées du secrétariat du praticien de l'Institut Curie afin de prendre rendez-vous pour la consultation sur place du dossier

En cas de retrait en mains propres des documents, vous pourrez effectuer ce règlement le jour du retrait des documents.

La consultation du dossier médical sur place est gratuite. Toutefois, si vous demandez lors de cette consultation la reproduction de documents, les photocopies vous seront facturées et seront à régler sur place.

Important : Les informations du dossier médical sont strictement personnelles. Un usage non maîtrisé par la révélation ou la diffusion de certaines de ces informations peuvent nuire à son titulaire. Certaines demandes de tiers peuvent être illégitimes, il est vivement conseillé de prendre un avis auprès d'un médecin avant de les communiquer